

## Barème des honoraires de transaction

Montant TTC (TVA à 20%), calculé sur le montant de la transaction réalisée.

### POUR TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES Habitations-terrains

*Mandats Simple, exclusif ou Réussite*

**0 euros à 500 000 euros : 5% TTC avec un minimum forfaitaire de 5 000 euros**

#### Fonds de commerces-Locaux Professionnels

**0 euros à 500 000 euros : 10% TTC avec un minimum forfaitaire de 5 000 euros**

Les estimations sont gratuites sauf dans le cas où cela constituerait un document pour une succession auprès d'un notaire ou dans le cadre d'un divorce auprès d'un avocat.

Son coût sera alors d'un montant de 120 euros TTC.

Les prix affichés en vitrine s'entendent hors frais de notaire.

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***

**ORPI Immobilier de l'Ain – siège social : 40 place de la Grenette 01340 Montrevel en Bresse 01 Avril 2017**

SARL au capital de 1 000€ - RCS Bourg en Bresse 528 040 629 - Carte professionnelle n°CPI 0101 2016 000 003 356 délivrée par la CCI de l'Ain  
Garantie : QBE Insurance (Europe) Limited - Cœur défense - Tour A - 110, Esplanade du Général de Gaulle 92 931 LA DEFENSE Cedex

**La délivrance d'une facture est obligatoire**